

505LN 18117

2161

(1958)

Acquisition de :

- 50 remorques à bogies pour autorails,
- 35 remorques pour automotrices électriques.

C.A.	12. 2.58	12	VII	1°)
C.A.	28. 5.58	11	VIII	c.)

Acquisition de : 50 remorques à bogies pour autorails,
35 remorques pour automotrices électriques

28 mai 1958

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 28 mai 1958

P.11

VIII - Questions diverses

c) Suite donnée par l'Administration Supérieure
aux projets approuvés par le Conseil.

M. MARCY fait connaître que M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme a approuvé :

- = par dépêche du 28 avril 1958, le projet, adopté par le Conseil le 12 février 1958, concernant la construction de 50 remorques à bogies pour autorails et de 35 remorques à bogies pour automotrices électriques;
- = par dépêche du 30 avril 1958, le projet rectificatif relatif à l'amélioration des installations du triage et à la construction d'un nouveau dépôt de locomotives à Châlons-sur-Marne, projet dont le Conseil avait autorisé la transmission le 13 novembre 1957;
- = par dépêches en date du 5 mai 1958, les projets ayant reçu l'accord du Conseil le 15 janvier 1958 et intéressant, l'un, la transformation de 10 fourgons à deux essieux en fourgons-chaudières, l'autre, la transformation de 18 voitures ex-transatlantiques de la Région Ouest en voitures-couchettes de 1ère classe A3c8;
- = par dépêche du 13 mai 1958, le projet de banalisation des voies principales sur la ligne de Paris à Strasbourg, entre Champigneulle et Nancy, avec établissement d'un évitement, projet auquel le Conseil avait donné son agrément le 15 janvier 1958;
- = par dépêches du 17 mai 1958 :
 - le projet adopté par le Conseil le 5 mars 1958 et relatif à la construction de 25 locomotives électriques BB légères à courant continu 1.500 volts et de 35 locomotives électriques BB mixtes à courant monophasé 25.000 volts 50 périodes;
 - et le projet d'acquisition de 31 autorails de 825 CV et de 30 autorails de 300 CV qui avait recueilli l'accord du Conseil le 26 mars 1958.

12 février 1958

216

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 12 février 1958

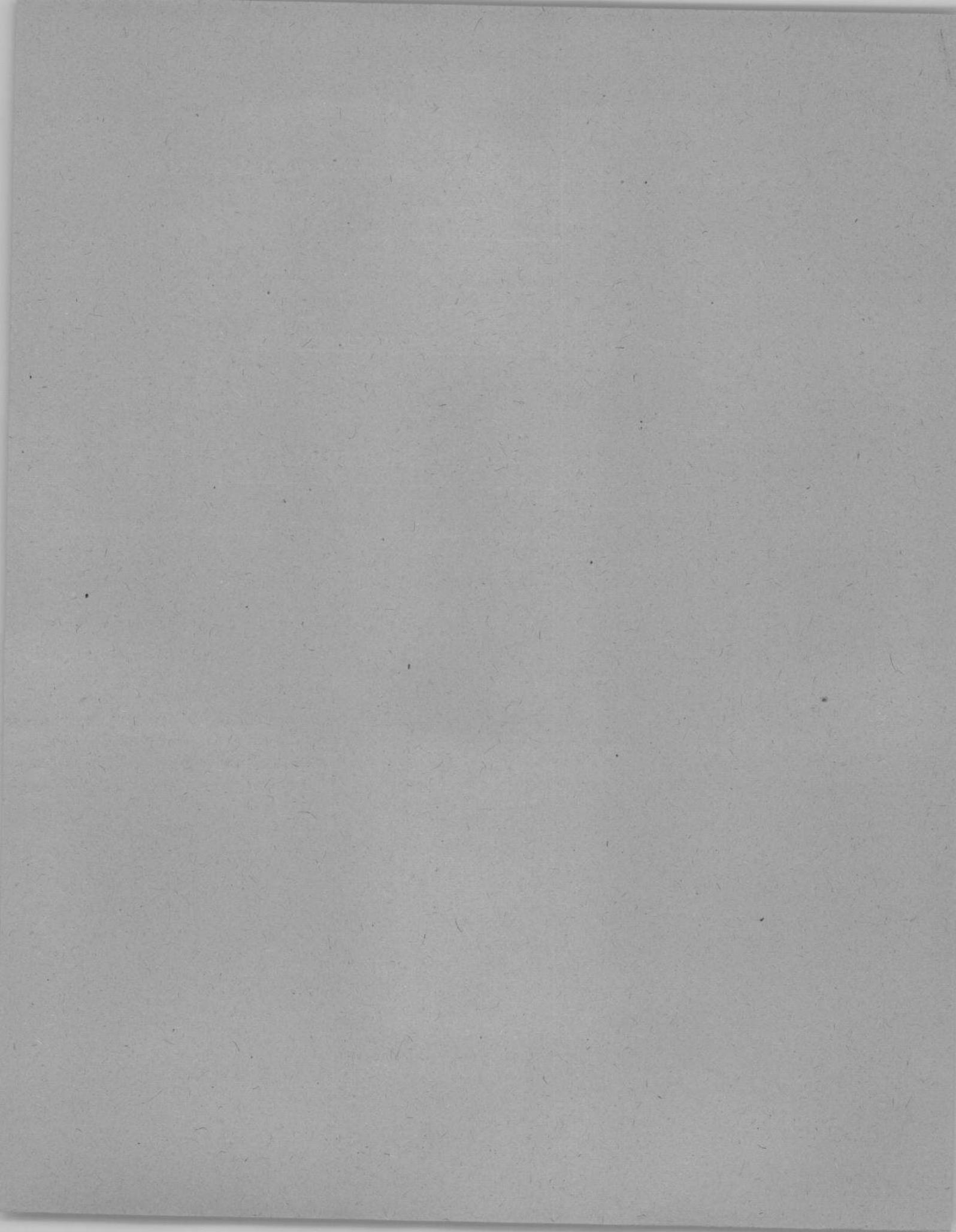
P.12

VII - Projets et questions techniques

1°) Acquisition de :

- 50 remorques à bogies pour autorails,
- 35 remorques à bogies pour automotrices
électriques.

Sur le rapport de M. BOYAUX, le Conseil approuve le
projet.



Paris, le 28 JANV 1958

Direction du Matériel
et de la Traction

NOTE JUSTIFICATIVE 64 Te n° 435

relative à l'acquisition de :
50 remorques à bogies du type unifié de la SNCF pour autorails
35 remorques à bogies d'un type renforcé pour automotrices.

Montant du crédit demandé : 2 124 M

Le Budget d'Exploitation - Dépenses de Renouvellement -
Matériel roulant neuf - présenté pour l'exercice 1958, prévoit
l'acquisition de :

- 50 remorques à bogies du type unifié pour autorails, avec compartiment fourgon ordinaire, dont :
 - 25 unités mixtes (1ère et 2ème classe),
 - 25 unités de 2ème classe.
- 35 remorques à bogies, type renforcé, pour automotrices électriques, dont :
 - 12 unités avec cabine de réversibilité,
 - 23 unités sans cabine de réversibilité.

La présente note justificative a pour objet de demander
l'autorisation d'acquérir ces remorques.

Elle comprend trois parties :

- I - Justification des acquisitions envisagées.
- II - Description sommaire des engins à acquérir.
- III - Evaluation des dépenses et imputation de ces dépenses.

* * *

I - JUSTIFICATION DES ACQUISITIONS ENVISAGEES -

La note justificative 64 Te n° 416 du 16 janvier 1957 faisait le point des besoins de la S.N.C.F. en remorques, d'après une étude tenant compte à la fois de l'extension prévue des services d'autorails et de la mise en service de nouvelles automotrices électriques en substitution d'autorails.

Il résultait de cette étude que le complément de remorques à commander, pour obtenir le parc nécessaire, s'élevait à :

- 185 remorques à bogies du type unifié,
- 6 remorques à essieux,
- 35 remorques à bogies de type renforcé pour automotrices électriques.

Toutefois, il n'est, pour l'instant, envisagé de commander au cours de la période 1957-1961 que :

- 160 remorques à bogies du type unifié,
- 35 remorques à bogies de type renforcé.

Sur ces nombres, l'Administration Supérieure a, par lettre MR 149-9 MT 128 du 25 mai 1957, autorisé la commande de 60 remorques à bogies du type unifié.

Il reste donc à acquérir jusqu'en 1961 :

- 160 - 60 = 100 remorques à bogies, type unifié,
- 35 remorques à bogies, type renforcé.

La S.N.C.F. demande à commander, au titre de l'exercice 1958, 50 remorques à bogies du type unifié, ainsi que les 35 remorques à bogies type renforcé pour automotrices électriques. L'acquisition de 15 automotrices électriques, type "tous services", destinées à la traction de ces remorques, fera l'objet d'une prochaine note justificative.

Il convient de signaler que les derniers marchés des 2 types de remorques notifiés en décembre 1957 au titre des programmes antérieurs prévoyaient des conditions de prix avantageuses au cas où la S.N.C.F. passerait les commandes du programme 1958 dans un délai de 9 mois.

II - DESCRIPTION SOMMAIRE DES ENGIN A COMMANDER -

A - Remorques à bogies type unifié pour autorails

Ces remorques seraient du même type que celles des constructions antérieures.

Elles comprendraient deux dispositions différentes d'aménagements, à savoir :

- 25 unités seraient mixtes (1ère et 2ème classe) avec compartiment fourgon ordinaire,
- 25 unités ne comporteraient que des places de 2ème classe, avec compartiment fourgon ordinaire.

...

B - Remorques à bogies type renforcé pour automotrices électriques

Ces remorques seraient du même type que celles ayant fait l'objet de la note justificative 64 Te n° 386 du 29 février 1956.

Sur ces 35 remorques, 12 seraient munies d'une cabine de conduite permettant la formation de rames réversibles.

III - EVALUATION DES DEPENSES ET IMPUTATION DE CES DEPENSES -

Dépenses unitaires

Dans les conditions économiques du 1er janvier 1958, les prix unitaires des remorques, qu'il est proposé d'acquérir, sont les suivants:

Remorques à bogies pour autorails type unifié, avec compartiment fourgon ordinaire	(mixtes (1e/2e cl.)	21,5 MF
	(2ème classe	20,5 MF
Remorques à bogies type renforcé pour automotrices électriques	(avec cabine de réversibilité	32 MF
	(sans cabine de réversibilité	30 MF

Dépense totale

Dans ces conditions, la dépense totale s'établit comme suit :

25 remorques à bogies type unifié, mixtes (1e/2e cl.)	25 x 21,5	537,5 MF
25 remorques à bogies type unifié, 2ème classe	25 x 20,5	512,5 MF
12 remorques à bogies type renforcé, avec cabine de réversibilité -	12 x 32	384 MF
23 remorques à bogies type renforcé, sans cabine de réversibilité -	23 x 30	690 MF
	soit au total	2 124 MF

Cette dépense serait imputée au Budget d'Exploitation - Dépenses de Renouvellement - Matériel roulant neuf - à raison de :

600 M en 1959
1 300 M en 1960
224 M en 1961.

Aucune dépense n'est à prévoir en 1958.

LE DIRECTEUR,

Signé : C. MARTIN

B - Remorques à bogies type renforcé pour autoroutes électriques
 Ces remorques sortant du type que celles ayant fait l'objet de la note qualitative de n° 385 du 29 février 1958.
 Sur ces 32 remorques, 12 seraient munies d'une cabine de conduite permettant la formation de rames réversibles.

III - EVALUATION DES DEPENSES ET AMPLIATION DE CES DEPENSES -

Dépenses courantes

Dans les conditions énoncées au 1er janvier 1958, les prix unitaires des remorques, qu'il est proposé d'acquiescer, sont les suivants :

Remorques à bogies pour autoroute type mixte, avec compartiment fourgon ordinaire	21,5 MF
(sans classe)	20,5 MF
Remorques à bogies type renforcé pour autoroutes électriques	32 MF
(sans cabine de réversibilité)	30 MF

Dépenses totales

Dans ces conditions, la dépense totale s'établit comme suit :

32 remorques à bogies type mixte, mixtes (14/20 al.)	337,5 MF
32 x 21,5	688 MF
32 remorques à bogies type mixte, sans classe	515,5 MF
32 x 20,5	656 MF
12 remorques à bogies type renforcé, avec cabine de réversibilité -	384 MF
12 x 32	384 MF
28 remorques à bogies type renforcé, sans cabine de réversibilité -	690 MF
28 x 20	560 MF
soit au total	2 124 MF

Cette dépense serait imputée au budget d'exploitation - Dépenses de renouvellement - Matériel roulant pour le réseau de

500 M. en 1959
 700 M. en 1960
 224 M. en 1961

Aucune dépense n'est à prévoir en 1958.

LE DIRECTEUR